

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Plan vélo : 500 M€ consacrés aux modes actifs

Engagée depuis plusieurs années pour développer et démocratiser l'usage du vélo, la Métropole de Lyon adopte un nouveau plan d'action global et ambitieux à l'horizon 2030, avec comme mots d'ordre : sécurité, santé, accessibilité.

Doté d'un **budget de 500 millions d'euros**, le nouveau Plan vélo met en mouvement l'ensemble des leviers à disposition de la collectivité en faveur des modes actifs. Ce plan rassemble plus de 60 actions, articulées autour de cinq axes majeurs. Il répond aux aspirations des habitants, en concertation avec les communes, et répond également aux **enjeux de santé, sociétaux et environnementaux des années futures**.

➤ **Axe 1 : Sécuriser et développer les infrastructures dédiées au vélo**

Aujourd'hui, le **principal frein à la pratique du vélo reste la sécurité**. Grâce à des voies cyclables continues sur l'ensemble du territoire, des voies séparées des voitures, des aménagements d'intersections pensés pour la sécurité des cyclistes, le Plan vélo entend répondre aux enjeux de sécurité. En plus de la sécurité, il s'agit d'**améliorer le confort des usagers du vélo**. Ce confort passe par la végétalisation des aménagements et la désimperméabilisation des sols afin de lutter contre les îlots de chaleur. L'objectif est d'atteindre 2000 kilomètres de voies aménagées.

➤ **Axe 2 : Assurer la sécurité de tous les usagers y compris les piétons, les cyclistes et leur vélo**

L'abondance de flux cycliste ne doit pas se faire au détriment du piéton. Le plan vélo travaille à une **meilleure redistribution et sécurisation de l'espace public en faveur des usagers les plus fragiles**, à savoir les piétons et les cyclistes. **Cette politique en faveur des modes actifs poursuit l'objectif de 0 blessé, 0 tué**. Aussi, l'offre d'arceaux de stationnement ambitieuse d'**atteindre 60 000 en 2026**. La Métropole entend enrayer le phénomène de vol de vélo en encourageant les usagers à s'équiper en antivol de bonne qualité. Les usagers sont également encouragés à marquer leurs vélos afin de lutter contre le vol.

➤ **Axe 3 : Accompagner les changements de pratique par la formation et la sensibilisation**

Le vélo est apparu progressivement comme une alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien. La Métropole de Lyon souhaite accompagner les nouveaux utilisateurs et leur proposer une formation aux bons usages du vélo. En 2022 ce sont 905 personnes qui ont suivi une **formation à la pratique du vélo et à l'auto-réparation**, l'objectif est de tripler ce chiffre annuel d'ici 2026 grâce notamment au tissu associatif et aux vélo-écoles. L'évolution des pratiques concerne également les plus jeunes. Les déplacements à vélo donnent aux enfants une plus grande autonomie. Pour favoriser la pratique, la **Métropole de Lyon investit 1 600 000€ pour sécuriser les abords des collèges**. La mise à disposition de flottes de vélos pour les établissements scolaires est en cours de réflexion.

Service Presse - Métropole de Lyon

Louis-Marie Le Noc

lmleoc@grandlyon.com

04 26 99 34 27 – 06 19 94 77 71

➤ **Axe 4 : Développer des services adaptés et facilitants pour les usagers**

En 2025 ce sont **2500 nouveaux Vélo'v électriques** qui vont rejoindre la flotte pour faciliter la pratique au plus grand nombre. L'enrichissement de cette offre passera également par **l'implantation de nouvelles stations**. Le service de prêt Freevélo'v va également poursuivre son développement avec **l'objectif d'atteindre 10 000 prêts en 2025, avec un budget porté à 3 900 000 €** pour reconditionner d'anciens vélos.

➤ **Axe 5 : Développer l'économie du vélo**

Le développement du vélo participe à l'activité et l'attractivité économique de la Métropole de Lyon. Il y a aujourd'hui **une centaine d'établissements travaillant dans la filière industrielle du vélo** sur le territoire. L'objectif est de promouvoir l'innovation et favoriser les projets collectifs tels l'achat de pièces détachées, mettre en commun des connaissances spécifiques. La Métropole de Lyon veut également **impulser une dynamique sur la cyclo-logistique**. En 2023 ce ne sont pas moins de **1 060 000 colis qui ont été livrés à bicyclette**. La Métropole souhaite apporter son soutien aux projets structurants qui favorisent la cyclo-logistique, décarbonant ainsi les centres urbains, réduisant les nuisances liées aux poids lourds comme la pollution, le stationnement.

Le vélo, une pratique en perpétuelle évolution :

- ✓ **39 244 298 déplacements à vélo en 2022*** soit une augmentation de 48% par rapport à 2019
Objectif 2026 : 80 000 000 déplacements
- ✓ En 2022 7 % des cyclistes circulaient sur les trottoirs, soit - **60%** par rapport à 2019
- ✓ **395 millions** de kilomètres de bouchons en voitures évités
- ✓ **68 000 tonnes** de rejet de CO₂ évités

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon :

« Avec ce Plan vélo nous ambitionnons de rendre sa pratique plus accessible, attrayante. Pour cela nous devons tout d'abord assurer la sécurité de toutes et tous, des plus jeunes aux plus âgés, que l'on soit en situation de handicap ou non, lorsque le vélo est choisi pour se rendre au travail, à l'école, pour faire ses courses ou se promener. Nous ouvrons la voie à toutes celles et ceux qui le souhaitent et le peuvent, pour choisir la bicyclette. Nous ouvrons la voie d'un territoire cyclable et plus sûr. »

*base fixe de 65 postes de comptage installés en plusieurs points du territoire